

COMPTE-RENDU
Réunion du Conseil municipal
du 23 septembre 2010

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Secrétariat Général

Les Membres du Conseil en exercice étaient présents à l'exception de : Sandrine VILAR, Béatrice PLAISANCE (procuration à Françoise FONTAINE), Michèle PLISSET (procuration à Georges BARBON), Gaston FLAUDER (procuration à Jean-Paul MARGUERON), Karine MAGNIEN (procuration à Jeanine GIPPA), Frédérique ROULET (procuration à Philippe ROLLET)

Secrétaire de séance : Jeanine GIPPA

Diffusion : conseil municipal, services municipaux, presse

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 juin 2010.

1/ FONCIER

- Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AP n° 56 et classement de la rue des Martinets dans le domaine public de la commune.
 - Instauration d'une servitude de passe au lieu-dit « La Charité ».
- Vote à l'unanimité.

2 / REGLEMENT DE LA COMMISSION EXTRA MUNICIPALE INTERGENERATIONNELLE

- Le groupe Saint-Jean 10 000 demande une représentation au sein du comité de suivi : Jeanine GIPPA représentera le groupe.
 - Au nom de Karine MAGNIEN, Jeanine GIPPA demande que la composition de la commission soit plus orientée « jeunesse ». Après discussion, c'est le comité de suivi qui en décidera.
- Vote à l'unanimité (1 abstention : Karine MAGNIEN).

3/ VIDEO PROTECTION DES ESPACES PUBLICS

- Daniel MEINDRE rappelle l'importance des trois premiers points.
- Philippe ROLLET rappelle que le comité d'éthique n'intervient ni dans le choix des emplacements des caméras, ni dans leur nombre.

Monsieur le Maire rappelle que le comité d'éthique sera consulté avant chaque mise en place de nouvelles caméras et avant passage en Conseil Municipal.

Vote sur le contenu de la charte : unanimité.

4/ MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

La création de la maison de la justice et du droit a fait l'objet d'une décision du ministère de la Justice et des Libertés. Son installation entrainera des dépenses supplémentaires qui doivent être prises en charge par la ville de Saint-Jean-de-Maurienne. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a demandé par courrier, le soutien financier du Syndicat du Pays de Maurienne, puisque ce service concerne toute la vallée.

Une discussion s'engage au cours de laquelle Monsieur le Maire, Madame GIPPA, Messieurs BARBON, MEINDRE et ROLLET interviennent.

Jeanine GIPPA souligne qu'il s'agit là d'un nouveau transfert de charges et que la Maison de la Justice et du Droit ne rendra aucunement la justice comme « feu » le tribunal. Elle regrette que Monsieur le Maire s'aperçoive tardivement du rôle joué par ce service au niveau de toute la vallée.

Daniel MEINDRE intervient pour dire son incompréhension persistante quant à la suppression de ce tribunal.

Philippe ROLLET rappelle le rôle des services publics en Maurienne et sa crainte d'en voir disparaître encore d'autres à l'avenir, dont l'hôpital. Après avoir rappelé l'évolution positive des services du centre hospitalier, Monsieur le Maire rappelle toutes les démarches engagées avec le député Michel BOUVARD pour éviter la fermeture du tribunal, mais maintenant que la décision est prise, il préfère une Maison de la Justice et du Droit à rien du tout. Il rappelle également l'issue positive de ses démarches auprès du Ministère de la Santé concernant la situation de l'hôpital.

Vote à l'unanimité – 1 abstention : Daniel MEINDRE

5/ ESPACE CULTUREL ET ARCHIVES MUNICIPALES

Vote à l'unanimité.

6/ SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS

La commission des finances, par la voix de Dominique JACON propose :

- une avance sur subvention de 15 000 € pour le CAM FOOT – vote à l'unanimité
- 2 subventions exceptionnelles : une de 250 € pour l'association « Michèle BW » et une de 180 € pour l'association « Du Bonheur ».

Il est demandé que ces subventions ne soient consacrées qu'à de l'investissement.

Vote à l'unanimité.

7/ LOGEMENTS COMMUNAUX

Unanimité pour l'attribution de 2 appartements communaux vacants à des particuliers. La publicité des noms des futurs locataires en conseil municipal n'étant pas obligatoire, Philippe ROLLET demande à ce que seule la commission des finances en ait connaissance.

Monsieur le Maire ne voit pas l'intérêt de rendre confidentiels les noms des attributaires.

8/ TRANSFERT DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE EN CENTRE LOUIS ARMAND

Demande de subvention à l'Etat : vote à l'unanimité.

9/ EAU ET ASSAINISSEMENT

- Rapport sur l'eau : la situation sanitaire et financière est saine : vote à l'unanimité.
- Mise à jour du schéma directeur communal, création d'un groupement de commandes : vote à l'unanimité.

10/ TRANSPORTS**▪ Création d'une ligne de transport scolaire Villardjarrier/Ecole des Clapeys**

Dans un souci d'équité vis-à-vis des services offerts à la population, il est apparu nécessaire de créer un circuit de transport scolaire pour les élèves des classes primaires du lieu-dit Villardjarrier scolarisés à l'école des Clapeys assurant les transports du matin et du soir.

En lien avec le Conseil Général de la Savoie et le Syndicat du Pays de Maurienne, autorités organisatrices déléguées, le transport a pu être mis en place dès la rentrée scolaire 2010/2011.

Coût de l'opération 8 777 € par an, aujourd'hui le transport est effectif et concerne 8 enfants dont 4 en maternelle. La participation des familles, pour l'année scolaire 2010/2011 est fixée à 80 € par an et par enfant, + une cotisation forfaitaire de 16,50 € par enfant. C'est le budget communal qui équilibrera, le Département ne prenant en charge que les transports de plus de 3 km ou 50 % pour les distances comprises entre 1 et 3 km.

▪ Mise à jour et réactualisation de la convention Ville/Conseil général de la Savoie

Cette convention concerne les points d'arrêt pour les transports départementaux non urbains de voyageurs : la commune a à sa charge 19 points d'arrêt.

Vote à l'unanimité.

11/ GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**▪ Création d'un poste d'ASEM**

Suite à l'ouverture d'une nouvelle classe à l'école maternelle des Clapeys, recrutement d'une ASEM à hauteur de 17 h 30 par semaine.

Jeanine GIPPA demande si 17 h 30 sont suffisantes. Réponse affirmative : l'ASEM est présente pendant la totalité du temps scolaire.

Vote à l'unanimité.

▪ Modification d'un poste au service comptabilité

Transformation d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe en poste de rédacteur à compter du 1^{er} octobre 2010. La réorganisation de ce service est en cours et courant 2011, un directeur aux compétences élargies sera recruté.

Vote à l'unanimité.

▪ Modification d'un poste à la Direction des Ressources Humaines

La candidature d'un fonctionnaire venant du Conseil Général de la Savoie, titulaire du grade d'attaché principal ayant été retenue pour remplacer le précédent directeur, il est proposé de modifier le poste d'attaché en poste d'attaché principal à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2010.

Vote à l'unanimité.

▪ Modification d'un poste d'ingénieur au Centre Technique Municipal

Vote à l'unanimité.

▪ Renouvellement du contrat d'un professeur de percussion pour l'année scolaire 2010/2011

Vote à l'unanimité.

▪ **Recrutement d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi Passerelle au service Accueil-Population**

Question de Philippe ROLLET : 2 emplois passerelle ont été recrutés à ce jour, pourquoi ce deuxième contrat est-il moins rémunéré que le premier ?

Réponse de Monsieur le Maire : « il ne s'agit pas des mêmes compétences et le premier a vocation à être pérennisé, pas celui-là ».

Vote à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DIVERSES

- Bilan des autorisations d'urbanisme
- Plan communal de sauvegarde : Jean-Paul MARGUERON pilotera un groupe de travail.
- Invitation à la soirée « portes ouvertes » au Centre Technique Municipal le 27 septembre 2010
- Du 15 au 23 octobre : semaine intergénérationnelle autour des pratiques artistiques
- Subventions obtenues :
 - Subventions du Conseil général de la Savoie : 158 743 euros de subventions:
 - 28 942 € - Aménagement plage de dépôt et lit de l'Arvan T3
 - 56 966 € - Construction d'une médiathèque et de locaux d'archives (2^{ème} tranche financière)
 - 20 000 € - Voirie départementale – réfection du pont du Tilleret
 - 35 000 € - Contrat Territorial de Savoie – Réseau de transport urbain
 - 2 741 € - Création d'un dispositif expérimental de soutien aux services d'aide à domicile
 - 7 000 € - Projet « Cuivres autour du Quinquette Odysée »
 - 6 630 € - Aménagement plage de dépôt et lit de l'Arvan T2
 - 1 464 € - Lutte contre les exclusions – Résidence Jean Baghe
 - Subvention de la Communauté de communes Coeur de Maurienne
 - 4 154 € - Foyer des Jeunes Travailleurs – installation solaire thermique

QUESTIONS DIVERSES

Jeanine GIPPA demande si Monsieur le Maire a davantage d'informations suite à la visite en Maurienne (le 17 septembre 2010) de la commission sénatoriale en charge de proposer des solutions pour remédier à la désindustrialisation des territoires français, dont la Maurienne. Monsieur le Maire confirme qu'il a bien été invité. Il n'a pas d'informations complémentaires.

Ghislaine MOLLARET demande quand la zone de loisirs de La Combe sera remise à niveau. Elle fait état de plaintes émanant des riverains de la Combe Fallet. Réponse de Jean-Paul MARGUERON : « on peut considérer que les travaux seront effectués d'ici la fin de l'année 2010 ». Une action forte va être engagée à l'encontre de la SOREA.

Philippe ROLLET regrette que le remplacement de Jean-Claude POLTRON ait été si tardif. Au-delà des problèmes de recrutement, il eut été rationnel, compte tenu de la spécificité du poste, de prolonger de quelques semaines, la période de travail de Jean-Claude POLTRON pour qu'il informe davantage son successeur. Monsieur le Maire rappelle qu'un technicien compétent a été mis en place et qu'il a tout ce qu'il faut pour bien travailler. Le relais a été normalement passé avec Monsieur POLTRON.

QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Louis VALENZANO interroge Monsieur le Maire sur le devenir du bâtiment hospitalier de l'Echaillon : plusieurs solutions sont envisagées mais rien n'est encore décidé. Le bâtiment sera vide fin novembre et il faudra éviter qu'il soit « squatté ».

Madame Laurence MOREL intervient pour mentionner quelques réouvertures de tribunaux en France. Monsieur le Maire prend acte et souhaite que ce soit le cas pour Saint-Jean-de-Maurienne le plus rapidement possible. Il rappelle que la mise en place de la Maison de la Justice et du Droit n'est pas de nature à empêcher la réouverture du tribunal. Certaines villes (Albertville par exemple) ont à la fois un tribunal et une Maison de la Justice et du Droit.

Aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance.